
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 juin 2022, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2022-0097	6100, chemin de la Montée-Boisclair	Ru-913	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 96,62 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés.• La construction d'un garage détaché projeté ayant 8,6 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres.
2.	2022-0104	1200, chemin du Mont-Castor	Vc-932	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 5,36 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.
3.	2021-0305	560, rue des Bouleaux	Ha-723	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation d'une galerie existante à une distance de 0,95 mètre de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 2 mètres
4.	2022-0127	Lot 6 466 832 du cadastre du Québec	Ct-504	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un bâtiment projeté de 2 étages ayant une hauteur de 14,15 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 12 mètres;• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 6,10 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 8 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 3 juin 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière